



La Ville de Brampton se prépare à passer en toute sécurité à la troisième phase du Plan d'action provincial pour le déconfinement le 16 juillet 2021

BRAMPTON, ON (le 9 juillet 2021) – À la suite de l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement de l'Ontario, la Ville de Brampton se prépare à passer en toute sécurité à la troisième phase du Plan d'action provincial pour le déconfinement le vendredi 16 juillet, à 0 h 01. Grâce aux efforts dévoués des partenaires de soins de santé de l'Ontario, en date du 8 juillet 2021, plus de 77 pour cent de la population ontarienne âgée de 12 ans et plus avait reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 et plus de 50 pour cent de la population avait reçu sa deuxième dose. Plus de 16,6 millions de doses de vaccins contre la COVID-19 ont été administrées à l'échelle de la province.

À compter du 16 juillet, les règles et mesures suivantes seront en place dans le cadre de la troisième phase du Plan d'action provincial pour le déconfinement :

- les rassemblements sociaux et les événements publics organisés en plein air pour un maximum de 100 personnes, avec certaines exceptions;
- les rassemblements sociaux et événements publics organisés à l'intérieur pour un maximum de 25 personnes;
- les services religieux, rites et cérémonies, dont les mariages et les services funéraires, à l'intérieur, avec distanciation physique;
- la restauration à l'intérieur est autorisée sans limite du nombre de clients par table, avec distanciation physique et les autres restrictions restant en vigueur;
- l'ouverture des installations sportives et de remise en forme en intérieur est soumise à une capacité maximale de 50 pour cent de l'espace intérieur. La capacité d'accueil des spectateurs à l'intérieur est de 50 pour cent de la capacité d'accueil habituelle ou de 1 000 personnes, la valeur la plus faible étant retenue. La capacité d'accueil des spectateurs en plein air est de 75 pour cent de la capacité d'accueil habituelle ou de 15 000 personnes, la valeur la plus faible étant retenue;
- les espaces intérieurs de réunions et d'événements sont autorisés à fonctionner avec une distanciation physique et d'autres restrictions toujours en vigueur et une capacité limitée à 50 pour cent de la capacité ou à 1 000 personnes (la valeur la plus faible étant retenue);
- le commerce de détail essentiel et non essentiel dont la capacité est limitée au nombre de personnes pouvant maintenir une distance physique de 2 mètres;
- les services de soins personnels, y compris les services nécessitant le retrait d'une couverture faciale, dont la capacité est limitée au nombre de personnes pouvant maintenir une distance physique de 2 mètres;
- les musées, les galeries, les sites historiques, les aquariums, les zoos, les monuments, les jardins botaniques, les centres scientifiques, les casinos et les salles de jeu, les parcs d'attractions, les foires et les expositions rurales, les festivals, dont la capacité est limitée à 50 pour cent à l'intérieur et à 75 pour cent à l'extérieur;
- les salles de concert, les cinémas et les théâtres autorisés à fonctionner avec la capacité suivante :
 - jusqu'à 50 pour cent de la capacité à l'intérieur ou une limite maximale de 1 000 personnes pour les événements assis (la valeur la plus faible étant retenue);



- jusqu'à 75 pour cent de la capacité en plein air ou un maximum de 5 000 personnes pour les événements sans sièges (la valeur la plus faible étant retenue) ; et jusqu'à 75 pour cent de la capacité en plein air ou un maximum de 15 000 personnes pour les événements avec sièges fixes (la valeur la plus faible étant retenue).
- les journées portes ouvertes pour l'immobilier, dont la capacité est limitée au nombre de personnes pouvant maintenir une distance physique de 2 mètres;
- Les établissements intérieurs de restauration ou de débit de boissons où des installations de danse sont prévues, y compris les boîtes de nuit et les restos-bars, sont autorisés jusqu'à 25 pour cent de leur capacité ou jusqu'à une limite maximale de 250 personnes (la valeur la plus faible étant retenue).

Les mesures relatives au port du couvre-visage et au maintien de la distanciation physique à l'intérieur demeureront en place tout au long de la troisième phase. Ces mesures sont conformes aux recommandations relatives aux mesures de santé publique personnelles émises par l'Agence de la santé publique du Canada et tiennent compte des données et des exigences spécifiques à l'Ontario. Le port du couvre-visage sera également requis dans certains lieux publics à l'extérieur.

La province demeurera dans la troisième phase de son Plan d'action pendant au moins 21 jours et jusqu'à ce que 80 pour cent de la population âgée de 12 ans et plus admissible à recevoir le vaccin contre la COVID-19 ait reçu une première dose et que 75 pour cent de la population ait reçu une deuxième dose. De plus, dans chaque circonscription sanitaire, il faudra que 70 pour cent de la population âgée de 12 ans et plus soit entièrement vaccinée et que les principaux indicateurs de la santé publique et des soins de santé soient stables. Lorsque nous aurons atteint ces seuils, la quasi-totalité des mesures de santé publique et de sécurité au travail, notamment les limites de capacité pour les rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur, sera levée. Seul un petit nombre de mesures demeureront en place, comme les exigences en matière de dépistage passif, comme l'affichage d'écriteaux, et la mise en place d'un plan de sécurité par les entreprises.

[Vous pouvez lire le communiqué de presse de la Province en cliquant ici.](#)

Services et installations de la Ville

Réouverture des centres de loisirs

Pour obtenir des informations sur la réouverture des centres de loisirs et des mises à jour concernant la fréquentation des centres de loisirs de la Ville, veuillez consulter [cette page](#) pendant la semaine du 12 juillet. Un système de réservation sera mis en place pour les visites de tous les centres de loisirs, notamment pour les programmes de conditionnement physique, d'activités aquatiques, de patinage et les programmes généraux.

Installations récréatives extérieures de la Ville

Les installations de loisirs en plein air disponibles au cours de la troisième étape comprennent des terrains de golf et des terrains d'entraînement, des terrains de football et d'autres sports, des terrains de baseball et des cages de frappe, des courts de tennis et de basket-ball, des terrains de bowling et de



pétanque, des parcs de vélocross et de patinage, ainsi que des pataugeoires et des aires de jeux d'eau. La plage du lac Professor's et la piscine extérieure du parc Eldorado ont également rouvert pour la saison, si les conditions météorologiques et l'état de l'eau le permettent.

Pour obtenir de plus amples détails sur les paramètres de santé et de sécurité COVID-19 pour les aménagements extérieurs spécifiques de la ville, veuillez consulter la page www.brampton.ca/summerfun.

Offres virtuelles

Les **camps virtuels** offrent aux participants âgés de 4 à 6 ans et de 6 à 10 ans la possibilité de nouer de nouvelles amitiés, d'améliorer leurs compétences sociales et de travailler sur des projets passionnants à leur propre rythme tout en interagissant en temps réel avec leurs pairs et leurs familles. Les camps virtuels d'inclusion seront également disponibles pour les participants âgés de 6 à 13 ans et de 14 à 20 ans. Tous les programmes seront dirigés par des instructeurs formés par la Ville de Brampton et utiliseront la plateforme WebEx. Il est possible de s'inscrire sur la page www.brampton.ca/recathome.

Les habitants de Brampton peuvent continuer à se dépenser confortablement depuis leur domicile grâce à des **cours virtuels de conditionnement physique** dont l'intensité varie et qui proposent différents types d'entraînement pour tous les goûts. Inscrivez-vous pour des séances d'entraînement en direct GRATUITES de 30 minutes avec des instructeurs de fitness qualifiés. Vous pouvez vous inscrire 7 jours à l'avance sur la page www.brampton.ca/recathome.

Les adultes de plus de 55 ans sont invités à s'inscrire à des ateliers en ligne gratuits et interactifs. Les participants auront l'occasion de rencontrer et de sympathiser avec leurs pairs, de nouer de nouvelles amitiés et de se connecter en ligne dans un environnement sécuritaire et structuré. Les activités seront dirigées par des instructeurs formés par la ville de Brampton, qui utiliseront la plateforme WebEx. Il est possible de s'inscrire sur la page www.brampton.ca/recathome.

Vaccinations

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui habite, travaille ou va à l'école dans la région de Peel peut prendre rendez-vous pour recevoir sa première dose.

Toute personne ayant reçu un vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna) peut prendre rendez-vous pour recevoir sa deuxième dose. Le délai entre la première et la deuxième dose doit être d'au moins 28 jours.

Toute personne ayant reçu sa première dose d'AstraZeneca il y a au moins 8 semaines peut réserver sa deuxième dose. Il est recommandé de recevoir un vaccin à ARN messager (Moderna ou Pfizer) pour la deuxième dose.

Pour obtenir les informations les plus récentes sur les vaccins contre la COVID-19, consultez le [portail sur la vaccination](#) de la Province.



Liens

- [Mises à jour des programmes et des services de la Ville de Brampton pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Ville de Brampton - ce qui est ouvert, ce qui est fermé](#)
- [Symptômes de la COVID-19](#)
- [Vaccin contre la COVID-19](#)
- [Dépistage à Brampton](#)
- [Comment s'isoler](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Cas de COVID-19 à Peel](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905 874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca